



## **Canicule\* : Le CCAS recense les personnes fragiles et/ou isolées**

Le recensement des personnes vulnérables (âgées, handicapées ou isolées) par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Colomars est crucial pour une intervention efficace en cas d'urgence. Le CCAS tient un Registre des personnes vulnérables, contenant des informations nominatives et confidentielles, pour aider ces personnes en cas de risques exceptionnels (comme les canicules, grand froid..).

Les personnes concernées incluent :

- Les personnes isolées et fragiles en raison de l'âge, du handicap ou du mode de vie.
- Les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile.
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et vivant à domicile.
- Les adultes handicapés vivant à domicile.

L'inscription est volontaire et peut être faite par la personne elle-même, son représentant légal, ou un tiers (parent, médecin, service d'aide). Pour s'inscrire, il faut contacter le CCAS par téléphone, mail, ou courrier.

Pour cela, il suffit de contacter le CCAS :

- par téléphone :

04 92 15 18 50 / 04 92 15 18 57

- par mail : [agent.social@colomars.fr](mailto:agent.social@colomars.fr)

- par courrier, en renvoyant la fiche d'inscription ([disponible ici](#)) : CCAS de Colomars 3 rue Etienne CURTI 06670 Colomars.

\* Le Plan Canicule est déclenché lorsque le seuil nocturne des températures atteint les 20°C et que le seuil diurne minimal est de 36°C durant 3 jours consécutifs.